

## Compte-rendu Comité de Suivi du 02 juin 2015

### En présence de :

Elus : Mme Roch, Mme Menoni, Mme Potier-Gabrion  
D.D.C.S. : Mme Pecout  
Représentant de la CCPR : Mme Royer  
Directeurs/enseignante : Mmes Besson Magdelain, Josselin, M Sublet,  
Parents délégués : Mmes Hosselin, Laurent  
Représentant du sou des écoles : Mme De Almeida  
Représentant de l'ADEP : Mme Leroy  
Représentant DDEN : M Giraudeau  
Agents de la collectivité : Mmes Sage et Gaillard  
**Excusés :** M le Maire, M Casimir, M Tournier, , Mme Greggio, Mme Benhamdi, M Georget, Mme Vaudaux ( I.E.N. Bonneville 2) Mme Trottier, Mme Meynardi, M Diedrich, M Sainvé, Mme Chauche

### 1/ Bilan du comité technique du 04 mai 2015

Le taux de fréquentation identique au début de l'année, environ 80 % en moyenne sur les trois écoles.

- **BILAN DES TAP POUR L'ÉCOLE Mallinjoud**

Une baisse de motivation est ressentie chez les enfants.

Quelques difficultés d'ordre fonctionnel ont été rencontrées et seront résolues par les équipes d'encadrantes :

-langage inapproprié des enfants sans réaction des animateurs, intervenant ne respectant pas les règles de l'école (enfants assis sur les tables, se servant du tableau...), enfants se déplaçant en courant dans les couloirs, retours de certains enseignants qui sont amenés à gérer des conflits qui se sont déroulés sur le temps périscolaire.

#### La démarche à suivre en cas d'élèves perturbateurs sur le temps périscolaire sera écrite :

- Une fiche navette établie entre le référent de site et l'enfant après plusieurs remarques sur son comportement : prise de contact avec les parents par la responsable périscolaire, si pas d'amélioration une lettre d'avertissement sera adressée aux parents puis exclusion temporaire pour comportement inchangé suite aux différentes remarques.
- La proposition d'instaurer un responsable de groupe à la rentrée 2015 suscite de nombreux retours :
  - Mme Royer soulève la complexité de la tâche pour un enfant et la lourdeur que peut impliquer une telle mission.
  - Mme Pecout suggère d'interroger et de faire analyser les problèmes par les enfants eux-mêmes lors de conseils d'élèves.
  - Mme Josselin se positionne plus sur une réflexion des responsabilités au niveau du groupe plutôt qu'individuelle.
- Mise en place d'une réunion en début d'année avec les directeurs d'école afin d'élargir la connaissance du cadre scolaire à tous les acteurs (intervenants, animateurs...) et d'établir les règles à l'intérieur des locaux scolaires avec une présentation de la charte des locaux, généralisée sur l'ensemble des écoles.
- Une réflexion de la commune est menée concernant l'accompagnement des animateurs aux travers de formations pour une meilleure appréhension du groupe.

- **BILAN DES TAP POUR L'ÉCOLE du Bois des Chères**

Pas de baisse de motivation ressentie, bilan positif, mise en place de nouvelles activités à l'identique de Mallinjoud, et reprise de l'activité encadrée par le service des sports avec du tir à l'arc. Les nombreux échanges et les bonnes relations avec l'équipe enseignante sont soulignés.

- **BILAN DES TAP POUR L'ÉCOLE de Champully**

Bilan positif, activités appréciées. Mme Josselin nous fait part de la déception des enfants de Champully de ne plus faire les T.A.P avec leurs copains du Bois des Chères.

- Des intervenants sont recherchés en plus des animateurs du périscolaire pour animer une ou plusieurs activités sur Champully.
- Il est déjà confirmé qu'Elodie Louet du service des sports interviendra sur une période.

### 2/ Fonctionnement des TAP 2015

**Les inscriptions** à l'année ou par période. Elles sont à effectuer durant la période d'inscriptions au service Éducation **du 08 au 26 juin 2015 au service Education**. Les parents ont deux choix sur la décharge obligatoire :

- soit ils s'engagent à être à la sortie de l'école et autorisent le service à laisser sortir seul leur enfant,
- soit ils viennent (ou les personnes autorisées) récupérer l'enfant dans l'enceinte de l'établissement.

Sur les trois structures un accueil périscolaire est proposé pour les enfants inscrits jusqu'à 18h30.

### La mise en place des TAP et partage des locaux.

Activités par période, soit 5 périodes. Il est souhaité par la collectivité que l'ensemble des activités soit effectué dans le même lieu pour que les enfants se repèrent mieux et en faciliter l'organisation. Les groupes de 14 à 18 enfants impliquent l'utilisation de :

- 7 à 11 classes pour l'école de Mallinjoud : rappel de Madame Besson concernant les binômes effectués sur le temps des A.P.C. pour alléger l'utilisation des salles. Une demande est faite par Madame Gaillard afin de veiller à respecter le planning des salles.
- 4 à 5 classes pour l'école du Bois des Chères : accord pour fixer une classe référente par M Sublet.
- Et l'ensemble des locaux sur Champully : Conscience par la municipalité que les bureaux des enseignants sont dans les salles et recherche d'une solution pérenne pour la rentrée.

Le partage des locaux oblige que le positionnement des APC sur l'ensemble des établissements scolaires soit clairement défini par les enseignants. (Cf compte-rendu du Comité de suivi du 27 novembre 2014). Madame Roch insiste afin que les Directeurs fassent le relais auprès de leurs enseignants concernant le positionnement des APC et en informent le service Éducation rapidement.

Premiers retours : Bois des Chères : APC positionnés plutôt sur la pause méridienne,  
Mallinjoud : 3 classes seraient utilisées en fin de journée,  
Champully : Madame Josselin interroge Mme Pecout qui promulgue la pose des APC le mercredi matin (demi-journée moins lourde) ou midi.

### Les temps de découverte

Ils seront proposés à chaque début de période afin de découvrir les activités proposées. Trois activités par jour seront présentées.

### Les temps « OFF »

L'animateur pourra ponctuellement proposer une activité différente de celle prévue selon les besoins des enfants.

### Les activités

Point sur les activités à reconduire pour la rentrée prochaine :

- Mallinjoud : Une autre langue vivante que l'anglais est souhaitée ou une nouvelle intervenante.
- Bois des Chères : l'atelier informatique. L'intervenante actuelle propose des interventions de qualité, la collectivité souhaite poursuivre son engagement. Suite aux échanges avec l'équipe éducative un consensus est à trouver quant au partage de l'accès de la session individuelle. 3 S Info propose de récupérer le matériel informatique actuel pour être utilisé uniquement lors des TAP protégeant ainsi le serveur parallèlement aux clients légers qui seront eux réservés aux activités d'enseignement.
- L'école Champully reste d'accord pour toutes sortes d'activités et sollicite la création d'une chorale permettant un travail plus étroit avec l'école de musique.

### L'appel à projet

Début avril un appel à projet a été lancé auprès des diverses associations sportives et culturelles avec pour objectif de développer un partenariat avec des structures ayant ou étant en recherche de salariés diplômés d'état. Il a été également envoyé aux services municipaux et aux intervenants extérieurs actuels.

Les retours nous sont parvenus et vont nous permettre de statuer sur les diverses activités qui seront retenues pour la rentrée prochaine toutes répondront à l'un des trois axes du projet éducatif.

### Activités envisagées

Animateurs : expression corporelle, tissage, découverte d'autres cultures : espagnol, italien, jeux de société, activités manuelles, poterie, percussions, fresque, jardin, mandalas, Tchaka balle.

Services internes : médiathèque, service des sports, animation, école de musique, foyer des personnes âgées.

Intervenants extérieurs : B.D., mosaïque, contes.

Associations : tennis de table, université populaire, *hand-ball Pays rochois, entente gymnique, ski nordique du Pays rochois.*

### Repérage pour les enfants

- Un trombinoscope des intervenants et animateurs sera affiché dans chaque école permettant aux enfants de mieux les reconnaître.
- Chaque animateur et intervenant fera une « carte d'identité de son activité » (document type similaire à chacune des activités) consultable par les enfants, constitué de photos.

### La fiche de suivi TAP nominative

Les enfants en tant qu'acteurs de leur projet pourront chaque jour émettre une appréciation de l'activité découverte à l'aide de smiley qu'ils reporteront sur leur « fiche de suivi TAP nominative » soit douze activités pour Bois des Chères par période représentées.

### Le temps calme // temps libre encadré par un animateur // joker

Un enfant par groupe et par jour pourra bénéficier d'un temps calme, 2 « jokers » par période.

Sur Bois des Chères sera en BCD en parallèle avec les TAP proposés par la médiathèque, ne nécessitera qu'un animateur.

Sur Champully, la contrainte des locaux est à revoir.

Sur Mallinjoud, la classe de « Sandrine » du bas est plus grande.

Mme Pecout favorable à ce projet demande à ce qu'un contrat, une charte de ce temps soit formulé et connu des participants. Il est important de bien différencier un temps calme d'un temps de repos. Il faudra matérialiser ce joker, l'enfant doit savoir qu'il a le choix de se mettre en retrait d'une activité mais il est bon de définir quand il pourra en émettre le besoin.

### La transition école-TAP

Il est important qu'un appel soit effectué quotidiennement par les enseignants qui remplacerait celui effectué pour l'accueil périscolaire.

- **Bois des Chères** : Les enfants qui ne participent pas aux T.A.P sortent de l'école avec leur enseignant. Les enfants inscrits aux T.A.P. seront récupérés dans les classes par les mêmes animateurs que sur le temps de midi. Ils seront emmenés dans la cour où est matérialisé (code couleur) l'endroit où ils doivent se rendre pour l'activité choisie.
- **Mallinjoud** : Les enfants qui ne participent pas aux T.A.P sortent de l'école avec leur enseignant. Les autres restent sous la responsabilité des animateurs sous le préau du bas ou sous le préau du haut, comme pour la restauration scolaire. Ils seront dirigés par un animateur vers leur activité suivant un sens de circulation.
- **Champully** : Les enfants qui ne participent pas aux T.A.P sortent de l'école avec leur enseignant. Les autres sont pris en charge par les animateurs qui les dirigeront vers leur activité.

Problèmes soulevés :

Les APC positionnés pendant le temps TAP sur la durée de ces derniers ne pourront excéder 45 minutes,

La liste de ces enfants devra être fournie impérativement au personnel du périscolaire,

La liste des enfants sortant par le portail du haut et du bas devra également être transmise par M Sublet.

Il est demandé aux Directeurs de pouvoir utiliser la sonnerie de l'école pour signaler la fin des TAP.

## 3/ L'avancement du PEDT : Projet Educatif de Territoire

- Le P.E.D.T a été envoyé à l'Éducation Nationale en pré-projet fin avril en annexe aux nouveaux horaires de la commune.
- Suite à un travail collectif avec les services enfance de la C.C.P.R. nous sommes en train de travailler sur la présentation d'un chapitre concernant la journée de l'enfant,
- Le choix des activités retenues sera en cohérence avec les projets d'école,
- Le chapitre concernant l'évaluation du dispositif est également à finaliser.

Dès la fin de l'écriture du projet, nous vous en adresserons par courriel un exemplaire pour relecture, afin que le P.E.D.T. soit présenté au prochain Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet et envoyé à la D.D.C.S pour validation courant juillet.